

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DE LA
LICENCE DE JURISTE D'AFFAIRES DE
L'UFR ECONOMIE, MANAGEMENT ET
INGENIERIE JURIDIQUE (ECOMIJ)
DE L'UNIVERSITE ALIOUNE DIOP DE BAMBEY
DEPARTEMENT INGENIERIE JURIDIQUE**

L'équipe d'évaluation :

- Mbissane NGOM, Professeur titulaire, Président,
- Omar NIANG, expert commercial, Membre
-

Pour l'équipe, le Président

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several sweeping strokes.

Septembre 2024

TABLE DES MATIERES

I.	Présentation du programme évalué.....	3
A.	<i>Présentation de l'institution</i>	3
B.	<i>Présentation du programme de Juriste d'Affaires</i>	3
II.	Avis sur le rapport d'auto-évaluation	5
III.	Description de la visite sur site	5
A.	<i>Organisation et déroulement de la visite</i>	5
B.	<i>Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)</i>	7
IV.	Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation de programmes).....	8
V.	Points forts du programme.....	19
VI.	Points faibles du programme	20
VII.	Appréciations générales.....	20
VIII.	Recommandations à l'établissement.....	21
IX.	Proposition de décision.....	21

I. Présentation du programme évalué

A. Présentation de l'institution

Etablissement d'enseignement Supérieur Public, l'Université Alioune Diop de Bambey (UADB) est située à Bambey dans la région de Diourbel, dans le centre ouest du pays. L'UADB est administrée par un Conseil d'Administration, un Conseil académique et un recteur.

- Le conseil d'administration est l'organe d'orientation et de contrôle de l'université. Il est présidé par une personnalité et extérieure à l'Université bénéficiant d'une grande expérience dans les fonctions étatiques, privées ou communautaires.
- Le Conseil académique est présidé par le Recteur et est compétent pour les questions pédagogiques.
- Le Recteur est choisi parmi les professeurs titulaires des universités et il est nommé par décret du Président de la République.

Conformément au décret N°2009-1221 du 2 novembre 2009, portant création, organisation et fonctionnement de l'université de Bambey, en son article 4, ladite université est organisée en Unités de Formation et de Recherche (UFR) et comprend les Unités de Formation et de Recherche (UFR) suivantes :

- l'Unité de Formation et de Recherche de Santé et de Développement Durable (SDD) ;
- l'Unité de Formation et de Recherche d'Economie, de Management et d'Ingénierie Juridique (ECOMIJ) ;
- l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Appliquées et des Technologies de l'Information et de la Communication (SATIC).

B. Présentation du programme de Juriste d'Affaires

Le programme de formation qui a fait l'objet de l'évaluation est adossé au département de d'Ingénierie Juridique de l'Unité de Formation et de Recherche de L'UFR ECOMIJ (Économie, Management et Ingénierie Juridique).

La filière Juriste d'Affaires de l'UFR de ECOMIJ de l'UADB est une formation proposée depuis 2009 et son ouverture a quasiment coïncidé avec l'entrée en vigueur de la loi N°2011-5 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD (Licence, Master et Doctorat) et la conformité de ses programmes aux règles du système LMD a été respectée.

Formation professionnalisante, le parcours Juriste d'affaires vise à former des spécialistes dans les domaines intéressants le droit des affaires, avec comme points forts le droit des sociétés et le droit des contrats d'affaires dans leur diversité.

En termes de débouchés professionnels, les diplômés de la licence 3 de juriste d'Affaires s'orientent vers les métiers du droit comme cadre moyen et vers les débouchés et les principaux profils de sortie des Juristes d'Affaires suivants :

- Juriste dans des cabinets d'avocats, de notaires, d'experts comptables, d'administrateurs judiciaires.
- Juristes d'entreprise accomplis, les diplômés peuvent enfin continuer leurs études en postulant à une formation supérieure et prétendre au diplôme de Master dans les filières du droit.

La formation Juriste d'affaires comprend, conformément au système LMD, les Unités d'enseignement (UE) suivantes : les UE fondamentales, les UE complémentaires, UE transversales et les UE outils de base. La licence est découpée en 6 semestres et est validée par 180 crédits correspondant à 03 années d'études au moins après le baccalauréat.

L'auto-évaluation de la Licence 3 de juriste d'affaires s'inscrit dans une démarche inclusive conformément à l'arrêté N°062/UADB/R.VRE du 24 mars 2022 portant création du comité pour l'auto-évaluation de la licence de l'Ingénierie Juridique de l'ECOMIJ; toutes les parties prenantes, notamment, le chef de département, le représentant de la Licence Ingénierie Juridique , Spécialité , Juriste d'Affaires et secrétaire, deux représentants des enseignants, un représentant du personnel administratif, technique et de service(PATS), un représentant de la Cellule Interne d'Assurance Qualité, deux représentants des étudiants, ont contribué à la collecte des données nécessaires.

Le Conseil de département, instance de délibération de la formation, a accompagné tout le processus, depuis le début jusqu'à l'adoption du rapport final d'auto-évaluation au mois de décembre 2022.

Le rapport issu de cet exercice a été présenté au mois de décembre 2022 à l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité (ANAQ- Sup) du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en vue d'obtenir **l'accréditation**.

À cet effet, l'ANAQ-Sup a désigné une équipe d'experts évaluateurs externes composée du Professeur Mbissane NGOM (président) et de Me. Omar NIANG, expert commercial, membre de

l'Ordre National des Experts du Sénégal (ONES), pour procéder à l'évaluation externe du programme de licence3 Droit des Affaires (JA) conformément au format de présentation recommandé par l'ANAQ – Sup.

La visite s'est déroulée le 12 juin 2024, de 08h 50mn à 15h34mn. Pendant cet intervalle de temps, l'équipe des experts a pu vérifier si le programme soumis à l'évaluation satisfait aux différents standards de qualité de l'ANAQ-Sup.

II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

La rédaction du rapport d'auto-évaluation a respecté l'essentiel des orientations fournies par le référentiel d'évaluation de programme de l'ANAQ-SUP. Dans l'ensemble, il a été élaboré, bien succinct et clair en suivant la démarche préconisée par l'ANAQ-SUP et en accord avec une méthodologie de collecte des données et de rédaction que les membres du comité Ad hoc ont adoptée en amont.

Dans son ensemble, le rapport d'auto-évaluation offre une bonne présentation des différents standards. Le cursus de JA s'appuie sur une bonne maîtrise des règles juridiques et sur l'utilisation des techniques juridiques pour faciliter en particulier la maîtrise pratique du droit qui fait appel tout à la fois à l'exécution de techniques ponctuelles ou à certains montages juridiques plus raffinés.

En outre, la participation active des membres du comité de pilotage, composé dix (10) membres dont le Président, chef de Département, le représentant de l'établissement, Directeur d'UFR, le responsable de la formation, secrétaire, deux (02) représentants des enseignants chercheurs (PER), deux représentants des PATS et deux (02) représentants des étudiants, ont permis d'obtenir des données consensuelles et de produire un rapport d'auto-évaluation.

On peut regretter que le rapport ne comporte pas une présentation de l'institution.

Les éléments de preuve sont disponibles autant en fichier numérique qu'en documents physiques.

III. Description de la visite sur site

A. Organisation et déroulement de la visite

La mission d'évaluation externe de la Licence de Juriste d'Affaires a commencé par une réunion plénière à laquelle ont participé les membres de l'équipe d'évaluateurs désignée par l'ANAQ et les autorités de l'institution. Ont notamment participé à la réunion, au titre de l'UADB :

- Dr. Mouhamadou NGOM, Directeur CIAQ

- Dr. Ahmadou GAYE, Directeur UFR ECOMIJ
- Autres membres du comité de pilotage
- Dr. Cheikh Sène, Responsable de la formation
- Pr. Mballo THIAM, chef du département Ingénierie Juridique

Cette plénière a permis une présentation de l'établissement par le Dr. Mouhamadou NGOM. Le Directeur de la CIAQ de l'UADB a rappelé l'historique de l'établissement depuis le CUR jusqu'à la transformation en université de plein exercice. Il a précisé que l'UADB comprenait 3 UFR (SATIC, DD, ECOMIJ), un institut (ISFAR) réparties sur 4 sites. Elle dispose également d'une antenne à Dakar.

La présentation de la formation candidate à une accréditation a ensuite été faite par le Pr. Mballo THIAM, chef du département Ingénierie Juridique. Il a rappelé la structuration de l'UFR ECOMIJ et présenté des chiffres clés. Il a indiqué que le département IJ a démarré ses activités en 2014 et qu'il fonctionne de manière régulière depuis lors avec une montée en puissance. Les activités de recherches y sont menées dans le cadre d'un laboratoire pluridisciplinaire. Après cette présentation du cadre, il a introduit des éléments relatifs à la Licence Juriste d'Affaires. Celle-ci est une des spécialisations de l'offre de formation du département IJ. Elle est accessible aux étudiants après la validation des crédits de L1 et L2. Elle s'inscrit parfaitement dans le plan stratégique de l'université et dans le monde socio-professionnel. L'objectif de la formation est de doter l'étudiant des fondamentaux du droit des affaires pour une insertion facilitée.

Au titre des rencontres et échanges avec les parties prenantes, l'équipe d'experts a eu des discussions avec des enseignants-chercheurs intervenant dans le programme (*voir liste de présence*). Les intervenants présents ont insisté sur la volonté de former d'excellents juristes, malgré l'hostilité de l'environnement et les difficultés liées à l'absence de salles, à la logistique et la faiblesse des ressources humaines. Les volumes horaires sont effectués et le programme régulièrement déroulé. Ils notent que la faiblesse des ressources humaines d'appui impose de nommer des enseignants responsables de formation. A ce titre, ils servent de relai entre l'administration et les enseignants intervenants pour assurer la coordination de la programmation des enseignements. Ils élaborent donc les emplois du temps et s'assurent de leur respect par les enseignants. Ils assurent également le suivi des cahiers de texte. Tout cela produit une surcharge de travail ce qui peut avoir un impact sur leur productivité en tant qu'enseignant-chercheur.

L'équipe a ensuite rencontré des membres du PATS (*voir feuille de présence*). Les présents sont revenus sur leur intervention, notamment la gestion de la pédagogie (mise à disposition du

matériel, disponibilité des salles, gestion des inscriptions pédagogiques, organisation des évaluations) et la gestion administrative. La qualité des rapports avec le PER a été soulignée. Ils ont cependant mis l'accent sur l'insuffisance des infrastructures qui peut parfois entraîner le report de cours déjà programmés. Il a également relevé l'insuffisance des ressources humaines et matérielles. Ainsi, il a été indiqué que l'UFR ne comprend qu'une dizaine de PATS, dont notamment 3 agents pour le service pédagogique. Il a été relevé que de façon globale, les rapports avec les étudiants se passent bien.

Enfin, l'équipe a rencontré les étudiants. Ils se sont félicités de la qualité de la formation qui leur est dispensée, de la qualité et de la disponibilité des enseignants. Ils ont cependant insisté sur la durée parfois trop longue des années académiques. A titre illustratif, l'année 2022-2023 dure depuis quatorze mois (14). Il est également proposé de renforcer la bibliothèque physique. En effet, tous les étudiants ne peuvent garantir la disponibilité d'une connexion pour accéder à la bibliothèque numérique.

B. Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)

Il faut relever que la visite s'est passée dans de très bonnes conditions. L'équipe d'experts, en compagnie des responsables de l'établissement et de la formation a pu visiter des salles de cours, la bibliothèque, des bureaux de l'administration et du PATS, le service de la scolarité et le service pédagogique. Elle a relevé l'existence de toilettes séparées selon le genre et la qualité avec une distinction entre les toilettes pour le personnel et pour les étudiants. La disponibilité d'extincteurs a été notée.

IV. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup (référentiel d'évaluation de programmes)

Champ d'évaluation 1 : objectifs et mise en œuvre du programme d'études
Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé Le département Ingénierie Juridique a démarré ses activités d'enseignement au cours de l'année académique 2013/2014. Depuis cette date, les activités pédagogiques se déroulent sans interruption et le programme a produit sept promotions et 120 sorties de diplômés depuis 2019. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution L'Université Alioune Diop de Bambey, à l'instar des autres universités du Sénégal accueille chaque année un nombre de bacheliers en constante augmentation. Le programme de formation juriste d'affaires occupe une place importante dans le plan stratégique de l'UADB dans la mesure où son ouverture a permis l'absorption d'un bon nombre de bacheliers. Aussi, en plus de diversifier l'offre de formation à l'UADB, le programme de formation juriste d'affaires a participé au renforcement des choix de l'autorité rectorale sur le plan de l'ouverture institutionnelle (autorité locale), académique (UCAD, CNRA, ISRA, UGB) Appréciation globale sur le standard : ATTEINT Recommandations : Il est recommandé compte tenu de l'augmentation constante des effectifs que le Département Ingénierie Juridique de l'UFR ECOMIJ soit érigé en UFR d'Ingénierie Juridique et Politique
Standard 1.03: Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu du travail. L'implication du monde professionnel dans les activités de la formation JA consiste à solliciter des praticiens pour assurer des cours aux étudiants et pour accueillir ces derniers, le cas échéant, au sein de leurs différentes entreprises pour effectuer des stages, ceci afin de permettre aux étudiants de s'habituer au monde de l'entreprise, ce qui va faciliter leur insertion future dans le monde du travail.

Ainsi, le programme de la formation JA accueille plusieurs personnes issues du monde professionnel et socio-économique qui assurent des enseignements correspondant à leurs domaines de spécialisation.

Les personnes issues du monde professionnel et socio-économique sont aussi sollicitées pour participer à la conception des maquettes, contribuant ainsi à améliorer l'orientation de celles-ci et leur adaptation aux besoins du monde professionnel et socio-économique.

L'implication du monde professionnel dans les activités de la formation JA a été facilitée par l'arrêté N° 86 UADB/ SG/DRH du 8 mars 2018 autorisant à effectuer des vacations à l'UFR ECOMIJ de l'Université Alioune Diop de Bambey pour le compte de l'année académique 2017- 2018, 158 intervenants vacataires y compris des professionnels (magistrats, notaires, etc.).

Remarques et recommandations : Développer et faciliter la signature des conventions de stage avec le monde professionnel

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : organisation interne et gestion de la qualité

Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.

La Licence J A est placée sous la direction d'un chef de département nommé par arrêté du Recteur de l'UADB, sur proposition du conseil de département.

Le conseil de département est composé des membres ci-après :

- Des enseignants permanents du département ;
- De représentants du personnel administratif, technique et de service (PATS)
- de représentants des étudiants.

Il délibère sur toutes les questions intéressant la structure et propose le recrutement d'enseignants chercheurs au Conseil d'UFR.

Le chef du département est élu par ses pairs et nommé par le Recteur sur proposition du conseil de département, parmi les professeurs, les Maîtres de conférences, les Maîtres-assistants ou, à défaut, les assistants. Son mandat est de trois ans renouvelables une fois.

Le chef du département est chargé de la coordination et de l'impulsion de la recherche sous l'autorité du Directeur de l'UFR.

Le Chef de département établit l'emploi du temps de chaque enseignant du département et assure le suivi de son exécution. Il veille à la bonne exécution du calendrier universitaire et au bon déroulement des enseignements et examens.

Le Directeur de la CIAQ en collaboration avec les Directeurs d'UFR et les Chefs de Départements, définit une politique de communication visant tous les acteurs de la vie universitaire.

À ce titre, les responsables des services pédagogiques ont une place considérable dans la vulgarisation des informations à l'endroit des étudiants sur l'importance de l'accréditation des programmes.

Dans cette dynamique, il a été noté la Mise en place du comité de pilotage, la tenue de réunion sur le processus d'accréditation.

Dans la même logique, des rencontres ont été organisées pour la restitution des projets et partage des projets de rapports avec les acteurs. Les PV des réunions sur le processus avec les acteurs en attestent.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

Le conseil de département de l'Ingénierie Juridique de l'ECOMIJ de l'UADB tenu le 22 février 2022 a vu la participation de tous les enseignants-chercheurs permanents (PER) et des agents temporaires d'enseignants de recherche(ATER) soit un nombre de 20 pour aborder les points suivants :

- Informations
- Pédagogie
- La recherche
- Divers.

Les PER sont associés dans tout le processus.

En élaborant les maquettes de la formation JA et en rédigeant les syllabi, en assurant les enseignements de la formation, en déterminant les méthodes d'évaluation et en constituant les membres permanents des jurys de délibérations, les PER sont au cœur du programme de la formation JA.

Ils participent à l'insertion des étudiants dans le monde professionnel (Stages, emploi...).

Les PER accompagnent aussi les étudiants dans les sorties pédagogiques et assurent l'animation scientifique au sein du département.

Appréciation globale du standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance-qualité.

L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.

Il existe, au sein du département de l'IJ, un comité de pilotage pour l'auto-évaluation de la licence IJ, spécialité Juriste d'Affaires et une Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ) de l'UADB. Ledit comité a été créé par arrêté rectoral N°062 UADB/R.VRE en date du 22 mars 2022 portant comité de pilotage pour l'auto-évaluation de la licence Ingénierie Juridique, spécialité, Juriste Affaires. Le comité est dirigé par le chef du département et assisté du représentant de l'établissement, du responsable de la licence IJ, spécialité droite des Affaires, de deux représentants des enseignants, d'un représentant du PATS, d'un représentant de la CIAQ et deux représentants des étudiants.

L'UADB dotée d'une CIAQ veille à la conformité et au respect des mesures prises par les autorités. Les départements contribuent activement dans le renforcement des mesures à travers leurs conseils de département :

- La mise à disposition de trousseaux, des cahiers de textes et l'évaluation des enseignements ;
- La constitution de jurys de délibérations ;
- L'accès à la documentation numérique ;
- Le stage des étudiants.

Par ailleurs l'atelier de formation au référentiel ANAQ-SUP destiné aux membres des comités de pilotage et la réunion de lancement des processus d'auto-évaluation des programmes candidats se sont tenus le 11 février 2020. A noter, comme mesure d'assurance qualité, l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques
Standard 3.01. : Le programme d'études dispose de maquette structurée, de plans de cours et syllabus correspondant à une mise en œuvre coordonnée du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.
Le programme dispose d'une maquette pédagogique élaborée selon des normes du LMD. La formation Juriste d'affaires comprend conformément au système LMD, les Unités d'Enseignement (UE) suivantes : les UE fondamentales, les UE complémentaires, UE transversales et les UE outils de base. La combinaison pluridisciplinaire permet de renforcer l'employabilité des diplômés. Les syllabi pour les trois niveaux de licence ont été élaborés pour chaque EC, sur la base du modèle adopté par le Département IJ. Les contenus des syllabi normalisés sont fait l'objet de discussions dans le cadre d'un séminaire tenu du 24 au 27 Mars 2022. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 3.02. : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.
La Licence IJ couvre les différents aspects du droit des affaires. Sont également enseignées des matières qui facilitent l'insertion des diplômés dans le monde professionnel. Les méthodes pédagogiques employées sont les cours magistraux et discussion, les travaux dirigés, les sorties pédagogiques, les séminaires, les projets de tutorat et les exposés. L'accès des étudiants aux ressources documentaires est garanti par la disposition d'une plateforme numérique. Le système d'évaluation se fait à travers trois outils d'évaluation et des pondérations : les devoirs surveillés sur table (30%), les devoirs à rendre (30%) et l'examen final (40%). Les enseignements sont organisés en cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD), travaux personnels de l'étudiant (TPE) avec des contenus spécifiques prenant en compte le profil de sortie de l'étudiant. Il ne faut pas oublier la diminution de la part accordée au cours magistraux, ce qui fait apparaître <i>l'approche apprentissage</i>, donc orientée vers l'apprenant. Dans un contexte marqué par l'usage croissant de l'enseignement à distance, l'organisation d'évaluation en ligne, notamment avec les étudiants du département bénéficiant de

programmes des animations de cours magistraux en interaction et des travaux dirigés, est aujourd'hui plus que nécessaire. L'Institut de Formation Ouverte et à Distance (IFOAD) de l'UADB offre des possibilités d'accompagnement.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03. Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont règlementées et publiées.

Le guide LMD, le livret d'étudiant et la charte des examens de l'UADB constituent les instruments qui organisent et détiennent des informations relatives au diplôme et attestations académiques.

La délivrance des attestations de réussite et de diplôme est conditionnée par l'obtention de la totalité des crédits requis : 60 crédits pour la L1, 120 crédits pour la L2 et 180 crédits pour la L3. Le passage conditionnel s'effectue entre la L1 et la L2, et entre la L2 et la L3 lorsque l'étudiant obtient au moins 70% des crédits (soit 42/60).

Trois (03) types d'attestation sont délivrés : l'attestation de réussite (à tous les niveaux), l'attestation de diplôme (en Licence 3) et l'attestation de passage conditionnel (en L1 et L2).

La capitalisation des crédits d'une UE n'est effective que lorsque l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.04. Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Le tableau ci-dessous donne les principaux résultats de la L3JA sur la période 2017-2018-2019-2020-2021 :

Année académique			2017	2018	2019	2020	2021
Effectif	Présentiel	H		15	25	31	34
		F		14	17	22	33
	Total			29	42	53	67
Redoublants	Présentiel	H		3	4	10	8
		F		5	0	5	6
	Total			8	4	15	14
Abandons	Présentiel	H		1	4	0	0
		F		0	0	0	0
	Total			1	4	0	0
Passants	Présentiel	H		12	17	21	24
		F		8	16	17	25
	Total			20	33	38	49

Taux réussite	H-F		69%	78%	71.7%	73%
	H		41%	40%	39%	36%
	F		28%	38%	32%	37
Taux Redoublants et Abandons	H-F		31%	19%	28.3%	21

On peut considérer que les taux de réussite par année académique en L3 JA sont relativement satisfaisants et se présentent comme suit :

- Taux de réussite par année le plus élevé : (taux + année) : 78 % en Licence 3JA ; année académique 2018 avec un taux de redoublants et d'abandons de 19%.
- Taux de réussite par année le plus bas : (taux + année) : 69 % en Licence 3JA ; année académique 2018.

Le constat général qui se dégage de la lecture des résultats ci-dessus fait état d'une amélioration sensible des taux de réussite et de promotion au cours des quatre dernières années.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : personnel d'enseignement et/ou de recherche (per)

Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.

Le corps enseignant du département de la licence JA est composé de :

- Onze PER (11) permanents, dont deux (02) Professeurs Maîtres de conférence Publicistes titulaires, un (01) Professeur Maître de conférence privatiste titulaire, quatre (04) professeurs Maîtres de conférence assimilés privatistes, trois (03) maîtres de conférences Assimilés Publicistes, un (01) assistant Doctorant privatiste ;
- neuf (9) ATER (contractuels) dont un (1) Docteur contractuel Publiciste, trois Doctorants contractuels Publicistes et cinq (5) Doctorants Privatistes .

La dimension « professionnalisante » du programme a justifié le recours à des praticiens pour étoffer le corps enseignant.

Les intervenants externes (vacataires) sont au nombre de 97, y compris des professionnels et des ATER contractuels au titre de l'année académique 2020-2021. Le nombre d'enseignants permanent est très insuffisant par rapport à l'effectif et cela ne garantit pas la stabilité des formations.

Les enseignants permanents encadrent les étudiants et participent régulièrement à des jurys de délibération. Les enseignants sont affiliés à des laboratoires de recherche permettant des

séjours réguliers à l'étranger pour la rédaction d'articles. Du point de vue scientifique et didactique, le personnel enseignant est suffisamment qualifié pour mener les activités pédagogiques du programme.

Le mode de recrutement des PER obéit à des critères d'excellence dans les domaines mis en compétition et sont déterminés par l'arrêté n° 10 du 04/03/ 2010 modifié par l'arrêté n° 02 du 13 /01/ 2011 fixant les modalités de vacation à l'Université Alioune Diop de Bambey ;

Par exemple, le Recteur par Arrêté N° 86 UADB/ SG/DRH du 08 mars 2018, portant autorisation de vacations à l'UFR Economie, Management et Ingénierie juridique de l'Université Alioune Diop de Bambey a autorisé cent cinquante-huit (158) vacataires à effectuer des vacations à l'UFR ECOMIJ de l'UADB pour le compte de l'année académique 2017- 2018.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

La répartition des charges horaires d'enseignements se fait conformément aux dispositions prévues à cet effet par la loi n° 81-59 du 9 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités, modifiée par la loi 2016-07. Cette charge horaire de 144 H par an constitue la base des emplois du temps. Le corps enseignant du département d'IJ a été densifié par le recrutement d'ATER exécutant une charge horaire individuelle de 240 H par an. Les enseignants-chercheurs permanents affiliés au département s'engagent personnellement à effectuer des heures complémentaires. Ils doivent consacrer une partie de leur temps à la recherche.

Parallèlement aux activités en présentiel, l'institut de formation à distance accompagne le département dans le cadre du déroulement des matières transversales comme l'anglais.

Le chef de département est élu conformément au décret n° 2021-1506 du 16 novembre 2021 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'UADB.

La répartition du temps de travail entre les activités d'enseignement, de recherche, de prestations de services et d'administration est régie par la loi 2019-02 du 31 janvier 2019

modifiée. Les charges de travail entre le personnel enseignant, de recherche, de prestations et du personnel administratif est fixée comme suit :

- Le service hebdomadaire d'enseignement des professeurs titulaires et professeurs assimilés est six (06) heures de cours ;
- Le service hebdomadaire d'enseignement des assistants est de neuf heures (09) et demi (1/2) de travaux dirigés (TD) et de treize (13) heures de travaux pratiques ;
- Le service hebdomadaire d'enseignement des Maîtres de conférences titulaires est de six (06) de cours ou de neuf heures (09) et demi (1/2) de travaux dirigés (TD) et de treize (13) heures de travaux pratiques.

Les enseignants participent à l'organisation des examens, à la gestion du Département ou Unités de recherche de l'établissement, aux réunions et travaux des conseils pour un bon fonctionnement de l'institution.

Les cahiers de textes produits lors de la visite ainsi que les syllabi exploités contiennent des indications concrètes sur les tâches accomplies dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, des prestations de services et de l'administration en charge du suivi des enseignements.

L'examen de la maquette montre que le volume horaire de certains EC est insuffisant.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible

Une bonne partie des enseignements est dispensé par le personnel du département d'Ingénierie Juridique (PER et ATER). La mobilité des PER du département d'Ingénierie Juridique entre les différents UFR de l'Université Alioune DIOP et entre départements au sein de l'UFR ECOMIJ est très marquée, ce qui atteste des qualités transversales et polyvalentes des profils recrutés au sein du Département Ingénierie Juridique.

Ils bénéficient des formations didactiques et pédagogiques dans la sous-région à cela s'ajoutent les voyages d'études entièrement financés par l'université.

Le département reçoit également des missionnaires et professionnels venant des autres universités et du monde professionnel. Par contre, il n'existe pas d'accords formels entre le Département et les autres universités. Les collègues interviennent selon leurs spécialités suivant un arrêté rectoral.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : étudiant(e)s
Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées
Conformément aux exigences du système LMD, la Licence se déroule sur 6 semestres répartis sur 3 ans (L1, L2, L3) et correspond à un total de 180 crédits. L'accès à la licence 3 donne à l'étudiant l'opportunité de choisir une des spécialités notamment le droit des affaires. La Licence Juriste d'affaires est accessible, selon leur choix, aux étudiants qui ont validé les 120 crédits de la L1 et la L2, ou qui ont validé les 60 crédits de la L1 et qui ont obtenu le passage conditionnel après avoir validé au moins 70% des crédits de la L2. Aucune autre condition particulière n'est exigée. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée
Tous les étudiants bénéficient du même traitement à tous les niveaux et pour chaque enseignement. Au département de JA, l'égalité filles/garçons est effective dans les procédures de recrutement des nouveaux bacheliers. L'évolution des effectifs est, depuis l'ouverture de la filière, marquée par une présence d'hommes et de femmes, tous sélectionnés sur les seuls critères d'excellence. Dans l'organisation des évaluations et au cours des délibérations, les étudiants sont traités sur un pied d'égalité, sans aucune discrimination basée sur l'origine, le sexe, la race, etc. Seuls les critères d'excellence sont pris en compte. Appréciation globale sur le standard : ATTEINT
Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.
Des sorties pédagogiques sont organisées au moins une fois par an. Elles permettent aux étudiants de connaître le monde professionnel mais aussi les autres universités publiques et privées du Sénégal. La mobilité des étudiants entre universités publiques est matérialisée par l'admission des étudiants venant des autres universités en licence et en master. Le Département accueille des étudiants en licence et en Master venant des autres universités publiques conformément au principe de l'équivalence de diplômes du système LMD. En outre les étudiants du département participent à des activités d'animation scientifiques

notamment les concours GAJA, CNEDO (OHADA) organisés dans les universités publiques sénégalais. Ils ont été classés respectivement deuxième pour le concours GAJA et troisième pour le concours CNEDO (OHADA).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s

Avec onze (11) enseignants permanents et neuf (9) ATER et plus (97) vacataires pour l'ECOMIJ, le département assure à ses étudiants un encadrement à la hauteur des exigences de la formation. L'intervention de professionnels dans la formation témoigne du souci de préparer les étudiants à l'insertion dans le monde du travail.

Le département de L'IJ compte 20 enseignants PER et ATER et des vacataires pour un effectif global d'environ 67 étudiants au titre de l'année académique 2021.

Les étudiants disposent de plusieurs types d'encadrement. D'abord ceux de la première année, bénéficient du système des tutorats et des travaux dirigés, ensuite, ceux des Licences III des projets professionnels individualisés (PPI).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail

L'insertion des étudiants diplômés est facilitée par l'intervention de la cellule université-entreprise composée de professionnels qui collaborent activement avec le département dans la recherche d'emploi.

Une cellule université- entreprise a été mise sur pied pour faciliter l'insertion des étudiants. Les professionnels qui interviennent participent considérablement à ce travail d'insertion professionnelle en mettant à la disposition du département des postes de stage

Une liste provisoire des *alumni* (nom, prénom, fonction et adresse) n'est pas disponible auprès de l'administration du département même s'il existe un réseau des anciens toujours en contact avec l'établissement et les étudiants en licence.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : dotation en équipements et en locaux
Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.
L'IJ dispose de trois bâtiments : PGF-SUP, BATIMENT A, UADB 1 et le LYCÉE de Bambey. Toutefois l'IJ partage ces infrastructures avec les autres UFR et départements. Les salles sont équipées de vidéos-projecteurs, de ventilateurs, de climatiseurs, d'extincteurs en cours de validité. Le lycée de BAMBEY n'ayant pas d'étudiant est mis à la disposition de l'UADB pour les TD. Le programme a certes un bâtiment et salles dédiées mais des salles mutualisées, Chaque PER a son bureau et quant aux ATER, ils sont deux par bureau, Les vacataires ont une salle dédiée, Les bâtiments comportent des toilettes pour les hommes et femmes correctes, Existence d'un dispositif à l'entrée et au niveau des bâtiments
Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

V.Points forts du programme

Les points ci-après ont été relevés au crédit du programme :

- Un programme régulièrement délivré depuis sa création ;
- Une offre de formation en cohérence avec les missions de l'établissement ;
- Des intervenants dévoués et volontaires, de bonnes qualités scientifiques ;
- Un environnement humain de travail appréciable ;
- Une maquette en conformité avec les exigences du système LMD ;
- Une maquette comprenant les enseignements fondamentaux de la spécialité et des enseignements d'ouverture sur le monde de l'entreprise ;
- Un bon dispositif de gestion de la qualité ;
- Un bon dispositif de gestion des intervenants externes : analyse des profils, proposition de recrutement par arrêté rectoral ;
- Existence d'une préparation à la vie professionnelle avec un stage en entreprise ou par la préparation d'un Projet Professionnel Individualisé ;
- Existence d'un logiciel de gestion de la pédagogie ;
- Existence d'une bibliothèque physique et d'une bibliothèque numérique ;

- Existence d'un projet d'installation d'un centre de documentation propre à l'UFR ECOMIJ ;
- Existence d'une Cellule Université-Entreprise pour accompagner les étudiants pour l'insertion ;
- Des salles de cours climatisées, ce qui est un plus au regard de la forte chaleur qui caractérise la zone ;
- Une bonne organisation générale des évaluations

VI. Points faibles du programme

Au nombre des points faibles, on peut noter :

- Un nombre d'enseignants chercheurs permanents très faible ;
- Importance quantitative élevée des intervenants externes ;
- Volume horaire faible pour certains enseignements (droit des sûretés, régimes matrimoniaux et libéralités, contrats spéciaux, anglais juridique, informatique,) ;
- Imprécision de certains intitulés d'enseignements (relations collectives de travail pour un cours de droit social qui, par ailleurs, ne traite pas des relations individuelles de travail, droit des groupements d'affaires pour désigner le droit des sociétés, droit du financement pour un cours de droit bancaire, ...) ;
- Insuffisance des salles de cours entraînant une mutualisation contraignante des locaux ;
- Insuffisance de PATS dédiés au regard de nombreuses tâches de la gestion pédagogique et administrative ;
- Une année qui tire en longueur avec un impact sur la possibilité pour les étudiants de se présenter à des concours ou pour postuler à une admission dans d'autres universités.

VII. Appréciations générales

La Licence de Juriste d'Affaires délivrée par le Département Ingénierie Juridique de l'UFR ECOMIJ est un programme intéressant dans un domaine spécifique du droit. La maquette couvre les champs pertinents du domaine et les méthodes d'enseignement mis en œuvre favorise l'acquisition des connaissances fondamentales et la maîtrise des outils modernes indispensables à un juriste, cadre intermédiaire. Il faut cependant noter que le programme est supporté par un personnel d'enseignement et de recherche permanent et un personnel d'appui

très limité en nombre, d'où le recours fort élevé à des vacataires. Cette situation, combinée à l'absence de salle de cours dédiée, fragilise la délivrance des enseignements. Il s'ensuit que le programme tire en longueur avec une moyenne de 15 mois pour faire tout le programme.

VIII. Recommandations à l'établissement

- Préciser les objectifs du programme dans les documents de communications ;
- Préciser les prérequis pour l'admission au programme outre le nombre de crédits minimum fixé par le décret Licence ;
- Recruter des enseignants-chercheurs permanents pour densifier le corps professoral ;
- Augmenter le nombre de PATS en appui au programme et plus spécifiquement dédié un personnel d'appui ;
- Corriger les volumes horaires jugés insuffisants (droit des sûretés, régimes matrimoniaux et libéralités, contrats spéciaux, anglais juridique, informatique)
- Repréciser les dénominations de certaines matières (respecter à ce niveau, les appellations consacrées) ;
- Affecter au programmé une salle de cours dédiée pour faciliter la programmation et ainsi pouvoir dérouler le programme dans le délai d'une année prévue
- Stabiliser l'année académique pour dérouler le programme dans le délai d'une année prévue.

IX. Proposition de décision

ACCREDITATION DE LA LICENCE DE JURISTE D'AFFAIRES DE L'UNIVERSITE ALIOUNE DIOP DE BAMBEY DE UFR ECONOMIE, MANAGEMENT ET INGENIERIE JURIDIQUE (ECOMIJ) DE L'UNIVERSITE ALIOUNE DIOP (UAD) DE BAMBEY.